

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 25 juin

### Contact presse :

06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

# DENGUE A MAYOTTE : l'épidémie diminue mais la vigilance est toujours requise

Le point épidémiologique consacré à la dengue et publié par Santé Publique France (SpF) ce jour rapporte une diminution du nombre de cas depuis plusieurs semaines. Toutefois, la persistance d'une circulation à bas bruit pendant l'hiver austral est à craindre et pourrait engendrer une recrudescence épidémique au retour de la saison des pluies.

Le Préfet de Mayotte et l'ARS rappellent ainsi que les mesures de lutte contre la dengue doivent être maintenues pour affaiblir davantage encore la transmission virale en cette période. Les équipes de l'ARS et du SDIS ont poursuivi sans relâche ces dernières semaines leurs interventions dans les zones touchées.

Les recommandations sanitaires doivent être appliquées scrupuleusement par chacune et chacun : se protéger des piqûres de moustiques et continuer de se protéger si l'on est malade pour ne pas contaminer son entourage (répulsifs, vêtements couvrants, moustiquaires).

## Situation épidémiologique au 25 juin 2020

La décroissance de la courbe épidémique se poursuit avec moins de 50 cas par semaine depuis fin mai.

Depuis le début de l'année 2020, on dénombre :

- 4 277 cas de dengue (*ce chiffre ne prend en compte que les patients qui ont consulté leur médecin et pour lesquels une confirmation biologique a été obtenue*)
- 403 hospitalisations dont 25 patients admis en réanimation
- 944 passages aux urgences
- 16 décès

## Informations aux voyageurs

Avec la reprise des vols commerciaux vers La Réunion et la métropole, l'ARS recommande aux voyageurs d'être vigilants. En effet, l'épidémie de dengue sévit toujours sur l'île voisine, et les conditions météorologiques estivales que connaît actuellement la métropole favorisent la prolifération du moustique tigre, vecteur du virus de la dengue. En cas de voyage dans un pays où circule le virus, les mesures de protection suivantes sont recommandées :

### Au départ vers une zone à risque :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contracter la maladie pendant le séjour.
- Contacter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes.

### Au retour à Mayotte :

- Contacter un médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivant le retour.
- Continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques dans les jours suivants l'arrivée pour ne pas transmettre la maladie.

Il est important d'utiliser des répulsifs cutanés ; le recours à ces produits reste le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage contre la dengue.